

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 juillet 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités
israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi
que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

Lettres identiques datées du 23 juillet 2021, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Une fois de plus, je me dois, malheureusement, d'appeler votre attention sur la détérioration de la situation dans laquelle se trouve le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui est imputable à l'exacerbation des politiques et pratiques illégales d'Israël, Puissance occupante. Alors que nous continuons à mettre en garde contre l'intensité des attaques israéliennes et des violations des droits de l'homme perpétrées contre le peuple palestinien, l'impunité d'Israël ne faiblit pas en raison de l'absence d'obligation de rendre des comptes, ce qui permet au régime d'occupation d'apartheid de s'enhardir et de se renforcer de minute en minute sous les yeux du monde entier.

Malheureusement, des décennies d'inaction internationale ont donné à Israël le droit de faire ce qu'il veut, même de commettre des crimes de guerre, sans conséquences. Rien que cette année, la portée et l'ampleur des violations coordonnées par les forces d'occupation israéliennes et les colons israéliens extrémistes exposent la campagne d'oppression systématique, dirigée par le gouvernement et parrainée par l'État, contre les Palestiniens où qu'ils se trouvent. L'apaisement continu d'Israël sur la scène internationale s'est fait au mépris du droit international, des droits et des préoccupations de la population occupée et de son droit à l'autodétermination et à la liberté. Cette réalité honteuse n'a fait que profiter à l'entreprise de colonisation de l'occupant illégal.

À cet égard, la période récente a vu une nette escalade de la violence des colons, des démolitions de maisons, des déplacements forcés, des arrestations et des meurtres de civils palestiniens, y compris des enfants, alors qu'Israël exploite ouvertement la vulnérabilité de la lutte de la communauté internationale contre la pandémie, qui lui offre un moyen de renforcer son occupation illégale.

Cette exploitation de la situation mondiale par Israël, Puissance occupante, a accentué l'insécurité de notre peuple qui est soumis à des attaques constantes et



coordonnées de la part des forces d'occupation israéliennes et des milices de colons. L'organisation non gouvernementale israélienne Breaking the Silence a publié un nouveau rapport composé de 36 témoignages d'anciens soldats, dans lequel elle a conclu « qu'il n'y avait aucune action ni volonté de la part du gouvernement ou de l'armée d'empêcher les colons d'attaquer ». Le niveau d'incitation et de terrorisme parrainé par l'État en arrive à un point de basculement, car la violence des colons est encouragée même si cela signifie tuer des Palestiniens. Comme l'indique Breaking the Silence, « la violence des colons n'est pas commise dans le vide. Ils constituent la plus grande entreprise criminelle d'Israël, et non seulement ils sont à l'abri de toute répercussion, mais bénéficient de l'appui de l'armée et du Gouvernement. »

La recrudescence de la violence des colons, facilitée, encouragée et permise par la Puissance occupante, traduit la manière dont elle met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour consolider son oppression du peuple palestinien, même si cela revient à faire appel aux éléments les plus extrémistes de l'extrême droite de la société israélienne pour faire avancer ses projets coloniaux et annexionnistes. Selon l'organisation non gouvernementale israélienne B'Tselem, les six premiers mois de 2021 ont vu les attaques de colons augmenter de 33 % par rapport à la même période de l'année dernière. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les forces d'occupation israéliennes et les colons ont blessé plus de Palestiniens lors d'attaques au cours des six premiers mois de cette année que pendant toute l'année précédente.

Cette réalité injuste prouve que la prétendue « seule démocratie du Moyen-Orient » impose une situation d'apartheid dans laquelle les colons illégaux se voient accorder un rang de priorité élevé, un privilège juridique et des moyens matériels par rapport à la population palestinienne occupée, grâce à un système à deux vitesses fondé sur la discrimination et l'oppression. Cela nuit à tous les aspects de la vie des Palestiniens et à tous leurs droits humains fondamentaux.

En cette période où les températures élevées et les vagues de chaleur se font sentir dans le monde entier, le droit à l'eau du peuple palestinien fait partie des droits violés quotidiennement. Il continue de souffrir de graves pénuries d'eau en raison de l'extraction illégale par Israël d'aquifères et de puits profonds et du détournement de l'eau dans le territoire palestinien occupé au profit des colons illégaux. Selon les données recueillies par l'ONU, la Banque mondiale et de nombreuses organisations non gouvernementales, les Israéliens consomment quatre à six fois plus d'eau que les Palestiniens de la Cisjordanie occupée. Alors que les colons israéliens illégaux ont accès à 300 litres d'eau par personne et par jour, les Palestiniens n'ont accès qu'à 70 litres, soit bien moins que la norme minimale de 100 litres par jour fixée par l'Organisation mondiale de la Santé.

En raison de la disparité choquante de la consommation d'eau entre les Palestiniens et les Israéliens, les familles palestiniennes sont obligées de se contenter de 10 litres par personne et par jour. Le vol d'eau par Israël crée un environnement de plus en plus coercitif où les Palestiniens dépendent de l'occupant pour un accès imprévisible et restrictif à l'eau. Ces politiques inhumaines visent manifestement à dépouiller la population palestinienne et à restreindre son développement, en la forçant à payer des montants exorbitants pour acheter de l'eau aux compagnies de la Puissance occupante, qui approvisionnent directement les colonies illégales en eau provenant des terres palestiniennes. Comme l'a souligné le groupe palestinien de défense des droits de l'homme Al-Haq, « En conséquence, les terres palestiniennes ne peuvent pas être irriguées et, dans de nombreux cas, elles sont donc abandonnées et finalement destinées à l'expansion des colonies. »

Israël confisque et détruit également les ressources en eau palestiniennes, comme ce fut le cas lors de la destruction d'un réservoir d'eau la semaine dernière.

Le 15 juillet, les forces d'occupation israéliennes ont effectué un raid sur Beit Dajan, près de Naplouse et démolit le réservoir d'eau du village, provoquant des inondations et endommageant des terres voisines. Ce réservoir avait une capacité de 500 mètres cubes (500 000 litres) d'eau et servait à la consommation et à l'irrigation des cultures. Selon le dernier rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, « les restrictions d'accès à l'eau et l'épuisement de l'aquifère côtier font de la population palestinienne l'une des plus exposées au stress hydrique dans le monde, et la situation est exacerbée par les changements climatiques. »

Outre l'environnement coercitif imposé par l'exploitation, la confiscation et la destruction des ressources naturelles, la politique systématique de déplacement forcé d'Israël par la démolition d'habitations et la destruction de biens persiste également sans relâche en cette période de pandémie. Le 13 juillet, les forces d'occupation israéliennes ont démolit des structures agricoles et d'élevage à Nabi Samu'il, près de Jérusalem. Le même jour, elles ont mené un raid sur le village de Qusra, près de Naplouse et démolit des structures, rasé des terres agricoles et déraciné des dizaines d'arbres. Le 14 juillet, elles ont effectué un raid sur la communauté bédouine palestinienne de Qabbun, près de Ramallah, et détruit 11 structures résidentielles et plusieurs abris destinés au bétail.

Toujours à la même date, elles ont démolit des dizaines d'habitations et de structures dans la communauté bédouine palestinienne de Ras al-Tin, à proximité de Ramallah, rendant délibérément des centaines de familles supplémentaires sans abri et encore plus vulnérables. En conséquence, 84 Palestiniens, dont 53 enfants et 14 femmes, ont été déplacés de force alors qu'Israël poursuit ses projets illégaux de colonisation et d'annexion. Le lendemain, elles ont de nouveau effectué un raid sur Khirbat Humsa, détruisant et confisquant les structures financées par les donateurs, quelques jours après qu'Israël eut détruit toute la communauté pour la septième fois le 7 juillet. Nous nous faisons ici l'écho de l'appel de la Coordinatrice de l'action humanitaire, Lynn Hastings : « Les autorités israéliennes doivent immédiatement cesser toute nouvelle démolition de maisons et de biens palestiniens, permettre à la communauté humanitaire de fournir un abri, de la nourriture et de l'eau à cette communauté des plus vulnérables et laisser ces personnes reconstruire leur maison à l'endroit où elles se trouvent actuellement et y rester en sécurité et dans la dignité. »

Parallèlement, Israël poursuit l'application de toutes ses mesures de répression contre les civils palestiniens, y compris les campagnes d'arrestation et les raids de grande envergure. La vague d'arrestations massives et de descentes à grande échelle effectuées par les forces d'occupation israéliennes s'est également intensifiée, au mépris absolu non seulement de l'état d'urgence déclaré en Cisjordanie en raison de la pandémie mais également de la sécurité et du bien-être des civils palestiniens, et en violation totale du droit international humanitaire. Il s'agit notamment d'attaques et de violences systématiques à l'encontre de la société civile humanitaire palestinienne et de l'intimidation des défenseurs des droits humains, notamment de descentes de police et de la fermeture des bureaux des Comités palestiniens de la santé, ainsi que la détention arbitraire de son personnel. Le ciblage systématique de ces infrastructures de soins par la Puissance occupante vise clairement à affaiblir les capacités de la société palestinienne. En exerçant un contrôle sur les opérations et les fonctions de la société civile palestinienne et en les limitant, ces capacités sont effectivement sapées et le peuple palestinien est puni collectivement.

Les Comités palestiniens de la santé sont une organisation non gouvernementale palestinienne de santé et de développement. Compte tenu des circonstances extrêmement difficiles imposées par l'occupation et la pandémie de maladie à

coronavirus (COVID-19), ils fournissent des services de santé aux communautés particulièrement marginalisées et appauvries, y compris des programmes spécifiques sur la santé des femmes. En fait, ils ont créé l'une des principales cliniques de diagnostic du cancer du sein et utilisent depuis des années tous les moyens dont ils disposent pour soutenir le droit inviolable du peuple palestinien à la santé. Pendant la pandémie, ils ont été en première ligne, assurant des soins de santé, sensibilisant et aidant les communautés grâce à des dispensaires mobiles, prêtant environ 12 % des services de santé vitaux.

Parmi les récents incidents inquiétants survenus à cet égard, citons un raid effectué par les forces d'occupation israéliennes aux premières heures du 9 juin au siège principal du Conseil de la santé et de la protection sociale dans la zone occupée d'al-Bireh, à proximité de la ville de Ramallah, au cours duquel du matériel médical et électronique a été endommagé et saisi et une ordonnance militaire de fermeture du siège émise pour six mois. Plusieurs semaines après, elles ont détenu illégalement la directrice exécutive des Comités palestiniens de la santé, ainsi que le Dr Shatha Odeh, prestataire de soins de santé et expert de renom. À cet égard, il a été établi que le personnel de ladite organisation détenu par les forces d'occupation israéliennes avait été victime de torture et de mauvais traitements, et privé de son droit à un procès équitable.

Pendant des années, la société civile palestinienne, y compris les Comités palestiniens de la santé, ont indiqué avoir fait face à un environnement de travail répressif grave et vu leurs opérations quotidiennes entravées par les politiques et pratiques illégales d'Israël. Il est clair que ces agressions constituent des violations graves de la Quatrième Convention de Genève et un crime de guerre en vertu du Statut de Rome. Selon les termes d'Amnesty International, prendre pour cible l'organisation Comités palestiniens de la santé « s'inscrit dans le cadre d'une attaque plus vaste menée par Israël contre les organisations de la société civile. Au lieu de pénaliser les organisations fournissant des services de santé essentiels, les autorités israéliennes doivent mettre fin aux discriminations institutionnelles et à l'oppression systémique des Palestiniens ».

Il est clair que l'attaque d'Israël contre les Comités palestiniens de la santé relève de politiques illégales et cruelles menées depuis longtemps par cette occupation et son régime d'apartheid contre le peuple palestinien. Sous ce régime raciste et répressif, le degré d'accès d'un individu aux soins de santé, y compris aux vaccins essentiels, dépend du type de carte d'identité qu'il détient, c'est-à-dire de son appartenance ethnique en tant que Palestinien, ou de la religion dont il se réclame, ce qui constitue de fait un apartheid médical. Ces pratiques illégales et racistes, qui restreignent l'accès des Palestiniens aux soins médicaux et violent leur droit à la santé, en plus des attaques récurrentes contre les établissements de santé, notamment dans la bande de Gaza, ont exacerbé la situation sanitaire déjà précaire de l'État de Palestine, l'aggravant minute après minute.

De même, le 14 juillet, les forces d'occupation israéliennes ont arrêté 45 étudiants de l'Université de Birzeit après les avoir menottés, leur avoir bandé les yeux, puis les avoir obligés à s'asseoir sur la route avant de les emmener vers une destination inconnue dans des véhicules militaires. Cela illustre une fois de plus, jusqu'où Israël est disposé à aller pour s'attaquer aux franchises universitaires palestiniennes, à l'accès à l'éducation et à d'autres droits fondamentaux, en violation du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies.

Le fait est que les campagnes d'arrestations massives et les raids de la Puissance occupante sont quotidiens dans toute la Palestine occupée, y compris à Jérusalem-Est. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les forces d'occupation israéliennes ont mené 163 opérations d'arrestation dans toute la Cisjordanie occupée

au cours des deux premières semaines de juillet, et ont détenu 134 Palestiniens, dont six enfants. Le 14 juillet, elles ont également effectué des raids avant l'aube et procédé à des violations de domicile dans toute la Cisjordanie occupée, arrêtant 16 Palestiniens de Naplouse, 11 de Ramallah, 4 de Jérusalem, et deux d'Al-Khalil (Hébron), parmi les enfants et les jeunes, âgés de 15 à 20 ans.

Les Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes continuent également d'y subir des traitements inhumains largement documentés, notamment des tortures physiques et psychologiques. Le 21 juillet, un Palestinien est mort après son arrestation par les forces d'occupation israéliennes en raison d'un procès-verbal qui avait été dressé contre lui pour conduite d'un véhicule sans permis. Abdo Tamimi, 43 ans, est mort en détention dans une « salle de torture » du tristement célèbre centre de détention et d'interrogatoire de Maskubiyah, à Jérusalem. Les quatre enfants de Tamimi et son enfant à naître vont maintenant vivre le reste de leurs jours sans leur père et sans véritable espoir que justice soit faite. Le jour suivant, les forces d'occupation israéliennes arrêtent sept des proches de Tamimi pour avoir protesté contre son meurtre.

Le traitement inhumain des Palestiniens dans les prisons israéliennes est le premier reflet de la barbarie de l'occupation. À cet égard, nous tenons également à évoquer le cas de Khalida Jarrar, une parlementaire palestinienne qui, depuis son arrestation arbitraire en octobre 2019, est maintenue en détention administrative par Israël sans avoir été jugée ni inculpée. Sa jeune fille, Suha, âgée de 31 ans, est décédée tragiquement récemment et pourtant Israël a empêché M^{me} Jarrar d'assister à ses funérailles malgré les appels répétés des États et des groupes de défense des droits de l'homme. En effet, la Puissance occupante ne manque pas une occasion de montrer à quel point elle est véritablement cruelle. « Tout ce que je voulais, c'était faire un dernier adieu à ma fille, lui poser un baiser sur le front et lui dire que je l'aime autant que j'aime la Palestine », a écrit Khalida Jarrar dans un message douloureux depuis une prison israélienne.

Au moment où s'achève la première moitié de 2021, la communauté internationale a pu constater les effets et les conséquences dangereuses de cette occupation prolongée et des assauts répétés d'Israël contre le droit international et le consensus mondial en faveur d'une solution juste concernant la question de Palestine. Malgré des déclarations et des condamnations répétées, les graves violations du droit international par Israël, notamment de la Charte des Nations Unies, de la Quatrième Convention de Genève et des résolutions de l'ONU, n'ont pas été sanctionnées, ce qui permet à Israël de défier le Conseil et la volonté de la communauté internationale sans conséquence. S'il avait été traité comme n'importe quel autre État - et non comme un État au-dessus de la loi - il aurait probablement réfléchi à deux fois avant de commettre ses actes, ses crimes et ses violations. Il est impératif que le principe de responsabilité soit appliqué comme élément de dissuasion, comme moyen de protection des vies civiles et pour rendre la paix et la sécurité possibles.

Les outils et mécanismes qui permettent de prendre les mesures visant à responsabiliser Israël étant largement disponibles, la seconde moitié de 2021 doit être utilisée différemment. Le temps des simples critiques est révolu. Le moment est venu de traduire les déclarations et les positions en actes. La communauté internationale doit agir sans tarder pour faire en sorte que la responsabilité revête toute son importance et que le droit international et les résolutions de l'ONU soient respectés de manière crédible malgré les tentatives flagrantes de saper leurs fondements. Dans le cadre des responsabilités que lui confère la Charte, le Conseil de sécurité doit montrer la voie en utilisant tous les mécanismes et moyens diplomatiques, politiques et juridiques dont il dispose pour affirmer le droit international comme source d'autorité sur la question palestinienne.

Les crimes et les violations d'Israël démontrent clairement son intention de maintenir le statu quo de la colonisation, de l'apartheid, du nettoyage ethnique, du blocus et de la répression. Comme l'a précisé l'ancien Secrétaire général Ban Ki-Moon, « Ce qui est devenu de plus en plus clair ces dernières années, c'est l'intention d'Israël de maintenir sa domination structurelle et son oppression du peuple palestinien par une occupation indéfinie. Cela donne au double régime juridique imposé par Israël dans les territoires palestiniens - ainsi qu'aux actes inhumains et abusifs qui sont perpétrés contre les Palestiniens - une nouvelle signification, aboutissant à une situation qui constitue sans doute un apartheid. » La pierre angulaire de cette sombre et injuste réalité réside dans l'absence de toute responsabilité juridique internationale, permettant à Israël d'agir au-dessus du droit et de persister dans son obstruction au droit *erga omnes* du peuple palestinien à l'autodétermination, contrairement au droit international et aux principes de la Charte des Nations Unies.

Alors que la communauté internationale a commémoré et honoré la Journée internationale Nelson Mandela le 18 juillet, l'héritage de Madiba reste plus que jamais d'actualité, notamment en Palestine. La Journée internationale Nelson Mandela est l'occasion pour la communauté internationale de renouveler son engagement envers les valeurs qui ont inspiré Madiba dans son extraordinaire lutte contre l'apartheid et l'oppression. Comme M. Mandela, la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, doit être animé de la volonté et du courage d'incarner le changement partout où des injustices sont commises. Pour conclure, permettez-moi de rappeler les propos de M. Mandela qui en disent long sur la réalité injuste qui règne en Palestine : « Ceux qui se conduisent avec moralité, intégrité et cohérence n'ont pas à craindre les forces de l'inhumanité et de la cruauté. »

La présente lettre fait suite aux 727 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 19 juillet 2021 (A/ES-10/874-S/2021/665), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000.

La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**